

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de GRESSE en VERCORS

N° 2025-107

Séance du jeudi 4 décembre 2025 à 18h30

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 29 novembre 2025, s'est réuni en Mairie pour une séance ordinaire sous la présidence de Rémi Goube, Maire.

Présents : Rémi Goube, Frédéric Froment, Olivier Bridelance, Fatima Chomat, Gilles Apeloig,

Représentés : Michel-Pierre Pécul par Fatima Chomat ; Sophie Thomas par Olivier Bridelance ; Soazig Quillard par Rémi Goube ; Elisabeth Martin par Gilles Apeloig.

Secrétaire : Gilles Apeloig

2025-107 : Engagement de soutien à la manifestation exceptionnelle des « 10 ans des Arts d'Eté »

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que 2026 marquera le dixième anniversaire des ARTS d'ETE. A cette occasion, les organisateurs souhaitant mettre en place une organisation exceptionnelle (participation d'artistes côtés nationalement venant d'une part exposer leurs œuvres, d'autre part animer des ateliers pour adultes et/ou enfants), ont sollicité la municipalité pour connaître très en amont les types de soutien sur lesquels ils pourraient compter afin de pouvoir confirmer suffisamment tôt aux artistes pressentis -très demandés- la tenue de cet anniversaire et leur engagement pour cet événement bénéficiant de la caution des « Créateurs du Dauphiné ».

Deux types de soutien sont souhaités : un soutien logistique via la mobilisation de salles diverses de la commune sur la période du 20 juillet au 15 août 2026 (période habituelle de la tenue des Arts d'été à la MGV) ; une aide financière.

Monsieur le Maire propose d'adopter ce jour le principe d'une attribution en 2026 d'une subvention exceptionnelle de 2000 € à l'association qui sera porteuse du projet et d'une aide logistique prévoyant notamment la mise à disposition de diverses salles communales pour les ateliers et de lieux publics pour les animations « Lâchers de peintres » dans la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- a/ de prévoir d'inscrire au budget 2026 l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 2000 € pour les 10 ans des ARTS d'ETE à l'association qui sera porteuse du projet ;
b/ d'engager la commune à mettre à disposition des organisateurs de cet événement les locaux et emplacements en concertation avec le comité de pilotage chargé de son organisation.

VOTANTS 9 POUR 9 CONTRE 0 ABSTENTION 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessous

Gresse-en-Vercors, le 4 décembre 2025

Monsieur Rémi Goube

Maire

